



Regiowood II

Livre Blanc de la crise du scolyte 2018-2022



Éditeur responsable : RND asbl – Marie-Caroline Detroz – Rue de la Fontaine 17c – B 6900 Marloie

A photograph of a forest in autumn. The trees are tall and thin, with some leaves turned brown and orange. The ground is covered in fallen leaves and ferns. A white rectangular box is centered over the image, containing the text 'Table des matières' in a bold, black, sans-serif font.

Table des matières



Glossaire	7
1. Contexte de l'intervention	8
1.1. Introduction	8
1.2. Rappel des principaux dégâts constatés	9
2. Analyse : Crise des Scolytes	16
2.1. Anticiper la crise	17
2.2. Gérer la crise et collaborer	18
2.2.1. Mise en place de Task Force	21
2.2.2. Collecter l'information	24
2.2.3. Modifier des dispositions légales	27
2.2.4. Investir, soutenir et développer des infrastructures	29
2.2.5. Communiquer et informer	33
2.3. Gérer l'après-crise	34
3. Recommandations	38



Glossaire

AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
CBB	Confédération Belge du Bois
CRC	Centre Régional de Crise
DEMNA	Département de l'Étude du milieu naturel et agricole (SPW)
DNF	Département Nature et Forêt (SPW)
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (France)
FEBHEL	Fédération Interprofessionnelle Belge du Bois Énergie
FNEF	Fédération Nationale des Experts Forestiers
OEWB	Office Economique Wallon du Bois
ONF	Office National des Forêts
SPW	Service Public de Wallonie
SRFB	Société Royale Forestière de Belgique
UCVW	Union des Villes et Communes de Wallonie



1.1. Introduction

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet Interreg V-A Grande Région. Le projet Interreg V-A Grande Région « Regiowood II », dont Ressources Naturelles Développement asbl est le chef de file, a pour but de renforcer la gestion durable de la forêt privée dans l'espace de la Grande Région (Wallonie-Luxembourg-France-Allemagne). Démarré en janvier 2017, il se terminera le 30 juin 2022 et rassemble 12 partenaires opérationnels et 6 partenaires méthodologiques belges, allemands, français et luxembourgeois. Les actions opérationnelles du projet visent à mettre en place des outils de suivi et à compiler les connaissances en matière de gestion forestière

pour renforcer la gestion durable des forêts privées, au profit de toute la Grande Région et de son patrimoine naturel.

En été 2018, l'épidémie de scolytes de l'épicéa signe le début d'une crise majeure pour la forêt de la Grande Région. Face à cette épidémie généralisée, la filière s'organise de part et d'autre des frontières. Des actions nationales sont menées pour améliorer la surveillance des foyers de scolytes, l'exploitation des arbres malades mais aussi l'organisation de la filière qui doit faire face à un énorme volume de bois à mobiliser et transformer. En automne 2021, même si des foyers de scolytes sont toujours

recensés, le gros de la crise est passé. De nombreuses initiatives ont été testées par les acteurs de la filière. Ont-elles toutes fonctionné ? Le calendrier aurait-il pu être mieux géré ? Les régions ont-elles testé les mêmes dispositifs ? Pour éviter de clore le chapitre scolyte 2018-2021

sans en tirer le bilan, le projet Regiowood propose de constituer un livre blanc sur le sujet.

Celui-ci sera rédigé à la suite d'entretiens avec les acteurs de la filière forêt-bois de la Grande-Région. Le livre blanc suivra la ligne du temps de la crise et les initiatives globales et locales mises en œuvre.

1.2. Rappel des principaux dégâts constatés

Le scolyte (*Ips typographus*) est un insecte endémique des peuplements de résineux et d'épicéas en particuliers. On observe habituellement deux cycles de reproduction annuels chez le scolyte, engendrant des dégâts très mesurés, principalement sur des individus affaiblis. Les années 2018 à 2020 ont été caractérisées par des étés chauds et secs et des hivers doux. Ces conditions ont entraîné une explosion des populations de scolytes mais aussi un affaiblissement des épicéas. L'infestation a d'abord touché les peuplements les plus faibles (conditions

stationnelles difficiles pour l'essence) mais s'est vite généralisée à la grande majorité des peuplements d'épicéas, augmentant drastiquement les dégâts sur les années 2018-19-20.

Nous rappelons ci-dessous les principaux dégâts subis par chacune des régions concernées. Il faut noter que cette crise touche l'ensemble de la filière bois dans chacun des pays : propriétaires publics et privés, exploitants, producteurs, transformateurs. Cette crise révèle donc un double enjeu :

- *Comment soutenir la filière pour éviter son délitement et la perte d'un secteur économique local fort, caractérisé autant par des PME et l'artisanat que par des grandes industries de transformation, structurant tout un écosystème local ? Les pertes se chiffrent à plusieurs dizaines de milliers de m³, soit autant de matières premières inexploitable pour la filière et de pertes financières se comptant en millions.*
- *Comment accélérer la réflexion sur le « patrimoine génétique », les méthodes de plantation, entretien et gestion des forêts de la Grande Région et des exploitations pour la rendre résiliente aux catastrophes naturelles ?*

Le schéma ci-dessous représente succinctement la chronologie des premiers mois de la crise. Il n'est bien évidemment pas exhaustif et nous pourrions relever un nombre conséquent d'évènements particuliers. Dans l'ensemble de la Grande Région, la prise de conscience généralisée de la crise des scolytes intervient à l'été 2018. Cette prise de conscience débouche, dans les premières semaines, sur une constatation des dégâts et l'organisation des premières réunions de crise. Ce n'est qu'en 2019,

au début de l'été, que les premières mesures structurelles entrent en vigueur afin de soutenir la filière. Fin 2019 et en 2020, une dernière salve de mesures sont décidées et les premiers bilans globaux de la crise sont tirés. 2021 marque, pour le moment, un accalmie dans la crise avec une diminution importante de la présence de scolytes dans la Grande Région. Bien qu'en forte diminution, elle reste conséquente par rapport à la présence « normale » généralement constatée.





Photo © Gryffyn m from unsplash

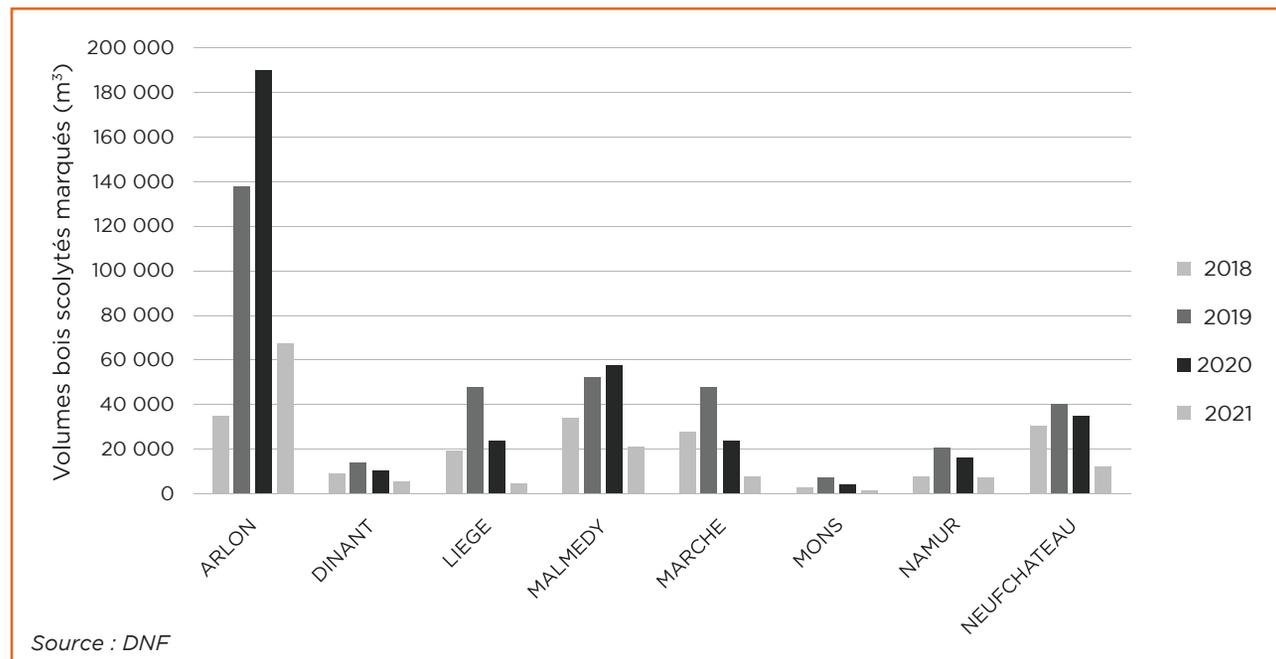
Belgique

Le volume des épicéas scolytés (publics et privés) est passé de 390.000m³ en 2018 à 600.000m³ en 2019, au pic de la crise. Ceci équivaut un volume considérable d'arbres infectés aussi bien en forêt publique que privée. Les données chiffrées sont issues d'extrapolation des volumes obtenus en forêt publique, aucune donnée ne permettant de synthétiser les volumes présents en forêt privée. Au total, il est estimé qu'environ 950.000m³ ont été scolytés durant la crise uniquement pour la forêt publique. Les dégâts totaux estimés, prenant en compte la forêt privée, seraient au-delà de 2 millions de m³.

En 2018 et 2019, le sud de la Wallonie a de plus été touché par la peste porcine africaine. Au total 63.000 ha de forêts ont été totalement fermés à la circulation, il était alors impossible d'exploiter les foyers de scolytes engendrant une explosion de l'infestation (principalement sur la région de Arlon, comme on peut le voir dans les chiffres ci-dessous). Le graphique ci-dessous présente les volumes uniquement pour la forêt publique (environ 60% des surfaces totales d'épicéas). L'année 2020 est pratiquement semblable à 2019 (avec des variations selon les arrondissements), avant une forte chute en 2021 [manque le](#) .



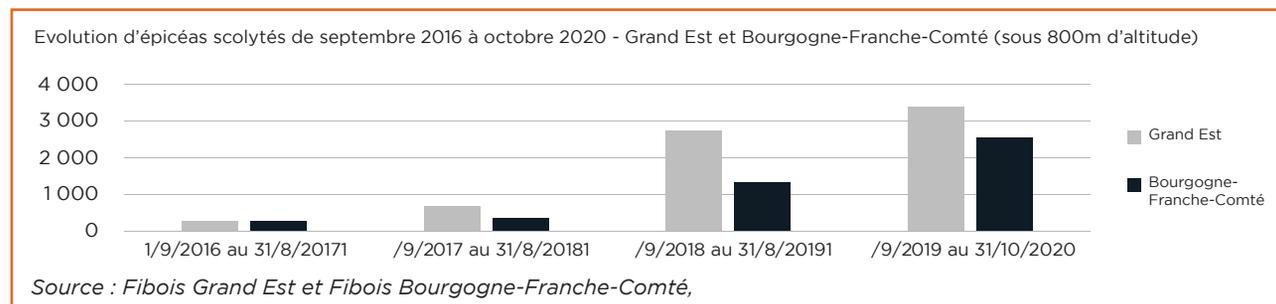
Evolution des volumes de bois scolytés en forêt publique wallonne, par Direction du DNF et par année



France

Le Grand-Est et la Bourgogne-Franche-Comté concentrent la grande majorité des dégâts. Le volume des bois scolytés depuis le début de la crise (septembre 2018) est estimé pour ces deux

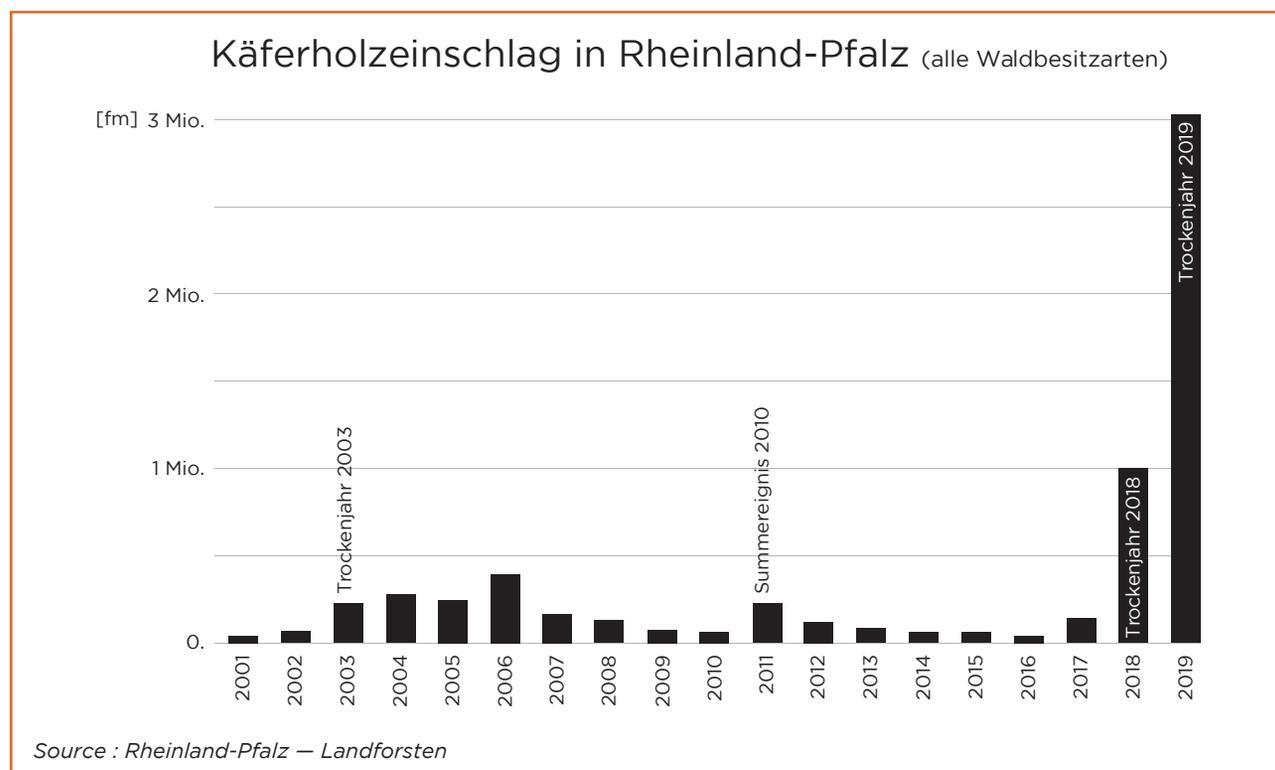
régions à environ 10 Mm³ soit 17 % du volume sur pied des pessières de plaine françaises (l'équivalent de 30 000 ha).



Allemagne

Durant les deux années où le phénomène a été le plus extrême, plus de 2,5 millions d'épicéas ont été touchés sur plus de 6 150 ha en Rhénanie-Palatinat. L'estimation du coût des dégâts s'élève à environ 50 millions d'euros uniquement pour la Rhénanie

Palatinat. Les dégâts s'estiment à plusieurs centaines de millions à travers toute l'Allemagne et il est aujourd'hui estimé qu'il y a environ 160 millions de mètres cubes de bois endommagés à évacuer en forêt.



Luxembourg

Les dégâts sont grands dans les forêts d'épicéas luxembourgeoises. Environ de 55 500 m³ de bois d'épicéas scolytés et de dégâts de chablis ont dû être abattus dans les forêts gérées par les

administrations publiques. En ce qui concerne les forêts privées, des données précises des dégâts n'existent pas bien que les estimations fassent états de pertes colossales.



Photo © Luke Ow from Unsplash



Une fois l'état de crise constaté, la valorisation du bois et son évacuation ont constitué les défis principaux pour chacune des régions étudiées. Les attaques du scolyte entraînent la mort rapide de l'arbre et dévalorisent les bois sur le marché (souvent pour des raisons esthétiques plutôt que liées aux propriétés mécaniques) en apportant une teinte bleutée à ce dernier. Généralement, on observe un bleuissement en raison du développement d'un champignon sur la périphérie de la grume.

Aussi, moins le bois est extrait rapidement, plus la contamination et donc l'évacuation seront quantitativement importantes, ce qui nécessite une approche très réactive dès qu'un foyer est repéré. La quantité inhabituellement élevée de bois disponible et son bleuissement expliquent le prix très faible sur un marché déjà saturé.

Nous précisons ici que l'objectif de ce livre blanc n'est pas de revenir en détails sur l'ensemble du calendrier de gestion de la crise, la technicité des décisions prises et des différents évènements. En effet, le travail d'analyse de gestion de la crise pourrait prendre des proportions très importantes, avec des considérations techniques, scientifiques et même politiques pointues. Nous avons ici privilégié de mettre en avant les **grandes dynamiques** dans la gestion de la crise dans la Grande Région et les **actions communes** décidées. Par ce travail, nous pouvons mettre en avant les **bonnes pratiques** mais aussi les **éléments d'amélioration** dans la gestion de la crise qui seront utiles dans le cas d'une nouvelle crise dans le secteur de la forêt. En ce sens, ce texte ne revient pas

sur la technicité des mesures, les montants et les débats scientifiques, certes passionnants, mais peu pertinents dans le cadre du livre blanc. Un format court, impactant et allant « droit au but » a été privilégié pour aboutir sur un format de rapport facilement lisible, dont

tout le monde peut se saisir et constituant une entrée en matière abordable pour l'ensemble de la filière sur la question des scolytes. En guise de conclusion, des **recommandations** pragmatiques sont rédigées à destinations des pouvoirs publics et de la filière.

2.1. Anticiper la crise

Étant donné le constat de crise formulé à l'été 2018, nous considérons qu'il y a eu anticipation si des actions préventives ont été menées avant l'été 2018. Un premier constat général est que tous les acteurs ont

déjà subi différentes crises, qu'elles soient sanitaires ou non. Néanmoins, seuls un faible nombre d'entre eux avait pris des actions d'anticipation. Les actions peuvent être de deux ordres :

- *Des actions sylvicoles : récolte préalable d'arbres, diversification génétique des forêts*
- *Des actions organisationnelles : accords cadre entre acteurs de la filière définissant des règles afin que les transformateurs absorbent un important volume de bois, dans ce cas-ci scolyté, en s'affranchissant de négociations néfastes en temps de crise ; existence de processus définissant des rôles et responsabilités en cas de crise, etc.*

Malgré les volontés d'anticipation, ces actions restent largement tributaires du poids « politique » des opérateurs qui les portent ou de leur faculté à influencer l'agenda des politiques publiques. Il faut en effet une certaine force de persuasion pour convaincre une autorité publique de prendre des actions anticipativement à un phénomène qui n'est pas encore matérialisé. Concernant les actions, les opérateurs déclarent avoir entrepris des opérations mais leur concrétisation est à l'époque très limitée, notamment à cause des moyens à disposition mais aussi des volontés préalables dans la filière à faire aboutir ces questions. Ainsi, la problématique de

la diversification spécifique des forêts est déjà abordée mais n'est pas encore centrale dans les politiques de reboisement. Concernant les moyens financiers, la filière attire à ce moment assez peu l'attention des pouvoirs publics puisqu'ils ne sont pas nécessaire à très court terme.

L'anticipation apparaît aussi comme relativement limitée à cause de l'organisation de la filière où chaque opérateur fonctionne selon ses propres intérêts. Le manque de coordination générale assurée par un opérateur, public ou privé, unique et légitime est pointé du doigt. Selon l'ensemble

des opérateurs entendus, l'organisation de cette filière, peu importe la Région, peut être améliorée mais ce manque d'anticipation est essentiellement pointée en Wallonie et en partie en France. De manière générale, il est déploré un manque d'attention politique sur la filière quelque soit la Région. Néanmoins, il ne faut pas occulter que des initiatives sont prises dans les régions étudiées mais elles restent limitées à des métiers particuliers de la filière (les transformateurs, les gestionnaires, les coopératives, etc.). Ainsi, la filière est marquée par de nombreuses querelles de fond sur des questions centrales (rôle et responsabilité des parties, prix du marché par exemple). Les acteurs opèrent dans une logique individualiste/sectorielle sans grande solidarité entre exploitants, propriétaires ou mêmes associations dont la vision sur l'utilisation pragmatique de la ressource « forêt » est très divergente. La crise va permettre dans certains cas (essentiellement en France) de (re) créer cette solidarité.

A titre d'exemple, certains experts ont mis en avant les techniques sylvicoles et plus spécifiquement la méthode « Pro silva¹ ». Selon eux, cette méthode, intéressante sur le principe, ne répond pas toujours aux besoins économiques du secteur et aurait pu avoir une incidence dans la gestion de la crise. Si, dans l'optique pro silva, de vieux épicéas sont laissés sur pied pour la régénération naturelle, ils sont affaiblis et ont été une proie facile pour les scolytes. Une technique plus classique aurait éliminé ces arbres en amont de la crise. A l'inverse, la technique Pro silva témoigne d'une prise de conscience de la nécessité de changer les méthodes de gestion. Il n'est pas ici question de se prononcer sur le bien fondé ou non de cette méthode mais plutôt de mettre en avant que l'ensemble de la filière n'a pas de consensus général sur la gestion de la forêt, compliquant la mise en œuvre d'actions d'anticipation.

2.2. Gérer la crise et collaborer

L'analyse des entretiens nous a amené à distinguer trois grands types d'interactions au sein de la filière forêt-bois :

- *groupement entre structures d'un même secteur d'activité, qui ont alors des intérêts communs (fédérations et coopératives) ;*
- *des collaborations entre acteurs ou groupes d'acteurs, notamment par l'augmentation des contrats d'approvisionnement ou bien la mise en place ou la modification d'accords-cadres ;*
- *coordination de la filière avec les cellules de gestion de crise organisées et animées par l'interprofession (ex : France), intégrant aussi bien des acteurs de l'amont que de l'aval de la filière. Il s'agit de groupes de travail multiacteurs qui ont débouché sur la rédaction d'une charte collaborative de gestion de crise.*

Partant des premiers constats, la gestion de la crise n'a pas été chose aisée dans l'ensemble des régions étudiées. Nous listons tout d'abord, en guise d'introduction, les mesures mises en place localement avant de revenir, dans les sections suivantes, sur les mesures et initiatives communes prises dans les 4 pays. Les demandes prioritaires des acteurs

France

En France, les pouvoirs publics ont réagi en instaurant, d'une part, des **mesures d'encadrement** et, d'autre part, en **allégeant des réglementations** déjà existantes ainsi qu'en développant des aides financières institutionnelles aux échelles régionales et nationales.

La gestion de la crise a surtout été marquée par une collaboration et une coordination entre la filière et les pouvoirs publics via le rassemblement régulier d'un comité régional de crise (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté). Parmi les mesures adoptées figurent un arrêté préfectoral qui définit des zones de lutte obligatoire contre les scolytes de l'épicéa dans les peuplements atteints, l'adaptation de la réglementation concernant les itinéraires dédiés au transport du bois rond ainsi que des aides financières ayant pour but de favoriser l'exploitation, la mobilisation et la commercialisation des bois scolytés dans les zones de lutte obligatoire. Ces dernières

de la filière vis-à-vis des pouvoirs publics sont systématiquement axées sur les aides au transport et au reboisement. Ces attentes s'avéraient similaires tant du côté français que des côtés allemand et belge. Nous notons un interventionnisme plus marqué en France alors que l'Allemagne a essentiellement adapté des dispositifs existants.

se superposent par ailleurs aux projets de reconstitution des peuplements touchés après exploitation, encadrés par un plan national.

Si la coordination de l'interprofession a été soulignée comme un point bloquant², il est constaté en France que cette collaboration était positive, au moins en début de crise, et que cela a permis de déboucher rapidement sur une charte globale signée par l'ensemble de la filière. Cette dernière a ainsi permis de réguler sur base volontaire l'ensemble de la politique de coupe et d'exploitation de la ressource en privilégiant les bois scolytés aux bois verts, de la coupe à la transformation.

La lenteur administrative a été citée par les personnes interrogées comme un blocage ou, à tout le moins, un élément retardant la mise en œuvre des mesures et n'aidant pas à limiter l'impact de la crise. Aussi, nous y reviendrons, certaines mesures ont été jugées trop lourdes pour être pleinement pertinentes et opérationnalisables.

² En Wallonie également, le nombre d'entretiens avec l'Allemagne est insuffisant pour conclure à un point de vue partagé dans la filière

Allemagne

En Allemagne, l'Etat fédéral a principalement **augmenté les moyens** qu'il dédiait à la forêt. En collaboration avec les Lander, les mesures préexistantes ont été augmentées et un axe spécifique de soutien à la sylviculture et au reboisement a été décidé. De plus, des initiatives ont été portées au niveau régional pour améliorer la gestion de la crise en misant sur une **communication** accrue vers le grand public et des investissements vers la **recherche** (adaptation au changement

climatique). La hausse budgétaire en maintenant des dispositifs existants a permis une belle flexibilité même si des lourdeurs administratives ne sont pas exclues. Malgré ces augmentations, les sommes ont été perçues comme insuffisantes. Les acteurs allemands estiment néanmoins que les actions de conseil/information auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers, et du grand public, ont été très bénéfiques pour la filière et ont permis de mieux progresser dans la gestion de la crise.

Belgique

En Belgique, aucune aide financière directement liée à une mobilisation des bois en faveur d'une lutte active contre le scolyte n'a été adoptée (à l'exception des zones touchées par la peste porcine africaine). Les propositions de réponses à la crise scolyte n'ont finalement pas été nombreuses du fait d'un manque de cohésion entre les acteurs de la filière, dont l'Etat (dans ce cas-ci, les autorités régionales sont compétentes). Seule une **obligation légale**, adressée aux propriétaires et gestionnaires forestiers, relative à l'évacuation des bois scolytés, ainsi qu'une augmentation des budgets alloués à la **recherche** (qui restent cependant minimales et limités à des projets ponctuels), ont pu être appliquées. Ainsi, en l'absence d'aide financière, les propriétaires ont jugé manquer fortement de moyens pour mobiliser efficacement les bois scolytés.

Ainsi, en Wallonie, il n'a pas émergé de charte

structurée comme c'est le cas en France, L'évacuations bois a été complètement bouchée par manque de coordination et par comportement individualiste (chaque maillon de la chaîne cherchant à optimiser son intérêt personnel) et il n'y a pas de stratégies qui ont émergé avec des zones de stockage ou des zones tampons pour évacuer au fur et à mesure les bois³. Certains experts interrogés vont même jusqu'à remettre en question la structure de gestion publique de la forêt (Département Nature et Forêt, DNF) qui a manqué de moyens financiers et humains pour répondre à la crise avec efficacité et approche innovante. Ceci plaide pour plus de moyens mis à disposition, au minimum dans un contexte de crise avéré, ou une revue de l'organisation des services pour permettre un meilleur suivi de situation exceptionnelle (comme cela peut être prévu dans le cadre du plan chablis wallon (voir infra).

³ Des propositions concrètes, en matière d'aides aux propriétaires notamment, ont été transmises au Gouvernement wallon sur base des travaux de la Task Force. La pertinence d'une installation de zones de stockage a été assez longuement analysée sans qu'une stratégie et un plan concret ne puisse émerger. Des initiatives ont par ailleurs été prises, en l'absence de zones de stockage, pour l'écorçage sur les coupes notamment mais son succès a été pratiquement nul (financement de

Conclusions

Concernant les 4 Régions et malgré les volontés de collaboration et coordination, les résultats escomptés n'ont pas toujours été atteints face aux volontés divergentes de certaines parties regroupées dans un même groupe/cellule: à titre d'exemple, en France, l'aide pour le transport routier a été freinée par certains acteurs par peur de voir disparaître la valeur du territoire (crainte non vérifiée, les scieries locales étant saturées par le volume et ne parvenant pas à intégrer l'ensemble), tandis que les prix faibles de la matière première et les craintes des scieurs pour l'avenir ont rendu compliqués les relations entre les gestionnaires forestiers et les transformateurs. L'interprofession a souvent eu un rôle déterminant dans les facteurs de succès ou d'échec de ces collaborations.

Aussi, en Wallonie, il est ressenti de façon

transversale un manque de collaboration entre les différentes parties prenantes malgré la task force, coordonnée par l'Office Economique Wallon du Bois (OEWB), qui n'a pas permis une prise de décision efficace. Ce manque de collaboration, quelque soit la Région, est hérité des prises de position des acteurs et d'un certain jeu de pouvoir antérieur à la crise. Aussi, il est connu et reconnu par l'ensemble des parties prenantes interrogées que la filière forêt-bois est un secteur souffrant d'un **manque de communication**, conservant de nombreux non-dits et par conséquent une asymétrie de l'information. La crise des scolytes a ainsi mis en avant les faiblesses structurelles des différentes filières régionales.

Nous revenons dans les sections suivantes sur les 5 actions-types prises par les différentes régions afin d'optimiser la gestion de la crise, avec plus ou moins de succès.

2.2.1. Mise en place de Task Force

La mise en place de Task Force (TF) ou cellule de crise a été systématique dans toutes les régions. Elle permet de constituer un organe de première ligne avec les opérateurs de terrains, de rassembler les informations et coordonner les recommandations et la mise en œuvre d'actions éventuelles. Ces TF se sont souvent informelles avant d'être officialisées par une demande de l'autorité publique. Elles sont composées autant de représentants

publics que privés de la filière. Les remontées d'information du terrain ont donc naturellement amené à la constitution de groupes organisant une transmission de l'information vers les responsables politiques.

Les TF ont vu leur travail se diviser en deux tâches principales : réaliser un état des lieux et ensuite proposer directement des pistes de solutions aux pouvoirs publics.

En Wallonie, par exemple, elle a été mise en place en septembre 2018, comprenant des représentants du secteur (FEBHEL, CBB, Sapin, Unilin, OEWB), du DNF, du DEMNA, des propriétaires publics (UCVW) et privés (SRFB, NTF, FNEF) et des scientifiques. La démarche principale pour la gestion de cette crise était de localiser au plus vite les foyers, traiter les foyers via une vente rapide des bois ou une exploitation forcée.

Si la mise en place d'un groupe large, représentant l'ensemble des parties prenantes de la filière, est efficace et permet une concertation du secteur, c'est aussi une arme à double tranchant. Pour assurer la participation de l'ensemble des personnes concernées, la TF doit apporter un bénéfice à chacun des participants. Or la participation de tous est nécessaire pour obtenir l'ensemble des données permettant la mise en place de mesures au bénéfice de tous. La difficulté est de parvenir à faire converger les intérêts vers

un objectif commun tout en apportant un bénéfice à chacun. Sans cette possibilité de consensus, la TF peut rapidement devenir un organe inefficace et n'aboutissant sur aucune mesure concrète. En ce sens, la présence d'un leader avec un mandat clair pour animer le groupe est une priorité absolue. Ce dernier doit évidemment être reconnu comme légitime par l'ensemble des parties. Sans ces conditions réunies, une TF ne sera qu'un endroit de réflexion collectant des avis et intérêts divergents.

Si nous reprenons l'exemple wallon, la TF a été subdivisée en commissions après plusieurs mois de fonctionnement permettant un travail plus concret sur des sujets spécifiques, notamment sur les moyens financiers à dégager. Cela a permis de déboucher sur des notes précises et techniques avec des demandes claires à destination du pouvoir politique.

Mais pour que ces notes soient prises en considération, il faut que le pouvoir public reconnaisse cette TF, la mandate. A l'inverse, la TF

doit faire preuve de consensus et de cohérence pour démontrer sa place incontournable dans la gestion de crise aux responsables politiques.

En Wallonie, la TF a été créée sans lettre de mission. L'OEWB a été ainsi chargé de coordonner une TF par le Gouvernement sans avoir de vue claire sur les limites de son rôle (conseil, informations, recommandations, coordination de la crise, etc...) et donc sur la possibilité de mettre en œuvre des mesures nécessitant des décisions réglementaires ou des moyens financiers.

La France a aussi le réflexe de créer une TF. Les grandes coopératives sectorielles (Fibois) ont eu le réflexe de se tourner vers les clients habituels pour traiter la crise en commun. Surtout dans le massif vosgien où, un important travail a été réalisé rapidement avec les acteurs de la filière. Ce qui a permis d'évacuer rapidement les bois scolytés en se mettant d'accord sur les proportions de bois scolytés prioritaires par rapport au bois frais via des contrats d'approvisionnement fixant des volumes entre propriétaires, exploitants et transformateurs, tous réunis dans la TF.

Il apparaît néanmoins que le mandat des TF dans chacun des pays est une pierre d'achoppement. N'ayant aucune habitude de la gestion de crise, personne ne savait qui devait faire quoi et les rôles n'étaient pas prédéterminés. Le rôle des TF n'était ainsi pas toujours clair pour les autorités publiques puisque leur formation *ad hoc* n'a pas formalisé de méthodes de travail et de processus décisionnels (la TF est-elle un comité d'experts mandatant des spécialistes sur des points précis ou doit-elle aussi prendre en charge la mise en œuvre des mesures ?). Les bonnes relations préexistantes dans la filière sont alors déterminantes.

A titre d'exemple, en France, lors des ventes de bois sur pied en forêt publique en novembre et décembre 2019, le prix de vente moyen était de 11,5€/m³ pour les épicéas scolytés, alors que les épicéas sains se vendaient en moyenne à 37,3€/m³ avant la crise, soit deux ans plus tôt (ONF, 2019). En Wallonie, la fédération nationale des experts forestiers donne des prix moyens de vente de bois sur pied encore plus faibles (moins de 10€/m³ contre 60€/m³ en 2017) avec parfois des ventes à perte. Pourtant, il est apparu que les scieurs, achetant à très bas prix, sont parvenus à revendre les biens transformés à des niveaux proches de l'habitude. Le rôle de la TF était de déterminer les mesures sanitaires à prendre pour juguler la pullulation et de limiter l'impact socio-économique (lever les éléments perturbants le marché et poussant les prix de vente des grumes à la baisse). Il était connu dès le départ que faire émerger une solidarité de base entre les maillons de filière, bien que ce soit un objectif louable, était une chimère pour les raisons expliquées précédemment. En Wallonie, faute de mandat clair et d'intérêt divergents, la TF n'est que difficilement parvenue à remplir ses objectifs, les intérêts entre propriétaires et exploitants n'ont pas pu se rencontrer. Elle s'est principalement concentrée sur la possibilité par le marché de capter les bois devant être évacués pour des raisons sanitaires.

Globalement, il a été constaté que le travail des TF n'a pas toujours été constructif car chacun y défendait son pré-carré, limitant

la collaboration. En Wallonie, la question de maintenir cette TF s'est même posée, notamment parce que la TF n'avait aucune

ligne directrice ou mandat clair. Quant à la mise en place des recommandations proposées, les élections, arrivant au moment de la conclusion des travaux, ont bloqué/retardé leur mise en œuvre.

De manière générale, toutes régions confondues,

le fonctionnement de la TF est le reflet de la collaboration de la filière avant la crise. D'autres régions, notamment françaises, avaient une structuration de la filière plus importante avant la crise et ont réussi à construire un plan d'actions commun (sans ignorer néanmoins la difficulté de rassembler des intérêts divergents).

2.2.2. Collecter l'information

Une fois la TF mise en place, il s'agit de systématiser la collecte d'information pour la rendre la plus exhaustive possible. Nous constatons deux méthodes dans toutes les régions : le comptage et martelage sur place des arbres ou l'utilisation des technologies de télédétection. Dans les deux cas, cela demande des moyens humains et techniques conséquents pour quadriller l'ensemble des parcelles d'épicéas.

Des nouvelles technologies développées par des acteurs de la recherche et du développement visent à aider les gestionnaires et exploitants forestiers, mais aussi les décideurs politiques, en leur fournissant des données dynamiques sur un événement évolutif. Côté français, c'est d'ailleurs dans cette optique qu'a été initiée la télédétection des foyers de scolytes par imagerie satellite (Landsat/Sentinel). Cependant, la télédétection s'est révélée inefficace pour la détection précoce des foyers de scolytes, étant donné que le délai entre la prise de l'image, son traitement et son analyse est actuellement trop long (environ 6 semaines). Mais surtout la

télédétection ne capte que les conséquences tardives de l'attaque sur les arbres : les insectes étant partis, il est déjà trop tard.

En Wallonie, une technologie de télédétection développée par L'Uliège (Gembloux Agro-Bio Tech) a été utilisée pour repérer les foyers d'arbres scolytés via du repérage aérien. En fonction de leur vitalité, les arbres captent des niveaux de lumière différentes, il est donc possible de repérer par photos aériennes les arbres malades. Cet exercice a été fait pour les épicéas et des cartes ont été établies. Malheureusement cela ne remplace pas le travail de terrain car le tronc est piqué par le scolyte avant le dépérissement du feuillage, les images ne permettent que du constat du dépérissement, sans portée anticipative.

Lors de la crise, si la télédétection a démontré un fort potentiel, il a été mis en avant que de nombreuses approximations restent dans cette technologie avec des marges d'erreurs encore trop grandes pour se passer de personnes au sol. La télédétection ne permet pas d'anticiper un

phénomène de scolyte et la détection précoce ne passe, à ce stade, que par la présence sur le terrain. Il permet aussi de suivre l'évolution globale des parcelles.

La crise a montré également la différence d'échelle temps entre le développement de nouvelles approches scientifiques et l'urgence de disposer d'un outil de détection directement utilisable. En Wallonie, les attentes de la Task Force par rapport à la télédétection n'ont pu être rencontrées dans les délais escomptés, mettant à mal toute la procédure envisagée pour entrer en contact le plus rapidement possible avec les propriétaires concernés.

La collecte d'information a été particulièrement complexe dans les petites parcelles privées :

- La télédétection n'est pas assez précise sur des parcelles de si petite taille
- Les propriétaires ne sont pas toujours identifiés
- Des autorisations sont nécessaires pour que des agents se rendent sur place puisqu'il s'agit d'une propriété privée

Toutes les régions pâtissent d'une forêt privée très morcelée dont les propriétaires ne sont pas toujours connus ou même s'ignorent. Les actions à destination de la forêt privée ont ainsi été principalement curatives et non préventives.

Un dernier point abordé par les opérateurs était l'existence et l'application de plans préalables à la crise. Dans chacune des régions, il existait

un dispositif de crise activable, bien qu'il ne soit pas spécifiquement destiné à la gestion des crises sanitaires. Il est constaté que ces plans n'ont pas toujours été activés alors qu'ils prévoyaient une libération de moyens humains et techniques qui auraient permis de caractériser plus rapidement l'état de la crise. Ce point a été systématiquement abordé en Wallonie puisqu'il existait un « Plan Chablis (voir ci-dessous)» qui n'a jamais été mis en œuvre. Si ce dernier n'était pas parfaitement adapté à la crise scolyte (la situation est différente d'une tempête qui peut bloquer des voies de communication par exemple), il permettait d'activer des moyens pour dresser un état des lieux rapide.

Dans la crise scolyte, ce type de dispositif n'a pas été activé, probablement par manque de volonté politique (la phase de crise n'a pas été déclarée) mais aussi par l'impossibilité de mobiliser les moyens humains qui sont insuffisants. Malgré une prise de contact avec le Centre Régional de Crise (CRC), la TF n'est pas parvenue à faire activer ce dispositif. Il aurait eu le mérite de mobiliser la filière pour déboucher rapidement sur des solutions afin d'identifier, évacuer et valoriser les bois sous une stratégie régionale coordonnée.

La question du stockage aurait néanmoins été complexe puisque les bois scolytés ne peuvent être stockés en forêt afin de limiter l'infestation aux zones alentours. Les aires de stockage du plan chablis ne convenaient donc pas à la crise du scolyte car ces aires étaient situées en forêt,

n'étaient pas prêtes ni entretenues (c'est le cas dans toutes les régions étudiées). Pour stocker en toute sécurité, il aurait fallu une distance estimée à 5km entre la forêt et le stockage. Il apparaît que ce cas de figure est rare en

Wallonie, du moins dans les zones forestières concernées par la crise, alors que les autres pays n'avaient de zones directement prêtes à l'emploi, le réseau n'étant pas entretenu avec régularité.

Plan Chablis (Wallonie) - déclenchement de la phase de crise

Nous revenons un instant sur le plan chablis wallon comme un exemple de plan préexistant, certes imparfaitement adapté à la crise scolyte, qui aurait pu avoir un intérêt (c'est d'ailleurs une possibilité qui a été évaluée mais rapidement abandonnée suite à une prise de contact avec le concepteur dudit plan). Nous en décrivons brièvement son fonctionnement sur base des documents mis à disposition par le Service Public de Wallonie.

La Cellule Technique Chablis (CTC), coordonnée par l'Inspecteur général du DNF, est un organe stratégique qui se focalise sur l'aspect forestier de la gestion de crise. Elle est composée de représentants des propriétaires et gestionnaires publics et privés, d'experts techniques dans le domaine de la science du bois et de la santé des forêts et de représentants des fédérations professionnelles des métiers de la filière bois en Belgique. Son rôle est d'évaluer les scénarios possibles de gestion de crise et ensuite de proposer aux autorités administratives et au Ministre en charge des forêts les mesures de gestion de crise les plus appropriées. Elle collabore également avec le Centre Régional de Crise (CRC) pour coordonner l'action des services régionaux.

L'alerte est transmise au DNF, qui en informe ses Services extérieurs, qui déclenchent alors les mesures préventives prévues par le Plan Chablis.

Après le passage d'une tempête, priment les opérations de première urgence : secours aux blessés, dégagement des routes et des accès prioritaires, sécurisation des habitations et des bâtiments... Ces interventions sont du ressort des services de sécurité civile (pompiers, protection civile, police) auxquels sont souvent associés les agents du DNF. Dans le cas de la crise scolyte, ces opérations ne s'appliquent pas.

Quand ces opérations de secours sont terminées et les voies d'accès principales rétablies, la première phase d'inventaire peut commencer. Les autorités régionales doivent être en mesure d'évaluer la gravité de la situation dans un délai de 72 heures après le déclenchement de la procédure par l'Inspecteur général du DNF. Il est donc indispensable de disposer rapidement du volume de dégâts à l'échelle de la forêt wallonne afin de définir, dans un premier temps, les mesures prioritaires à mettre en œuvre, et dans un deuxième temps la stratégie commerciale et opérationnelle à suivre. À ce stade, c'est l'urgence qui prime sur la précision générale. Cette étape de la procédure requiert la participation de tous les préposés forestiers du DNF. Il leur est demandé de parcourir les placettes de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie situées sur leur triage et d'y recenser les arbres qui devront être exploités suite à la tempête.

Un des points clés de la stratégie régionale est la commercialisation des bois : les modes de vente traditionnels peuvent être adaptés transitoirement dans un contexte de chablis (vente à l'unité de produit, vente anticipée...). La régulation de la quantité de bois mise sur le marché peut aussi se faire grâce au stockage des chablis à moyen et long termes par des méthodes appropriées (aspersion, immersion, conservation sous bâches hermétiques...). Le DNF et la Cellule Technique disposent, pour valider leur stratégie, d'un logiciel d'aide à la décision, développé par le DEMNA et l'ULg, qui permet à l'utilisateur de simuler le déroulement de différents scénarios de crise.

2.2.3. Modifier des dispositions légales

Pour permettre l'exploitation rapide des zones scolytées, la modification (ou l'adaptabilité a minima) des bases légales est nécessaire. Ces modifications ont principalement porté sur :

- *les délais d'exploitation des forêts publiques pour donner une priorité à l'exploitation des bois scolytés au détriment des bois sains*
- *les règles liées à l'évacuation des bois (transports, stockage)*
- *les règles de vente des bois (vente anticipée, instruction sur l'exploitation spécifique ou le report d'exploitation des bois sains, voire la subventionnement pour exploiter en priorité certaines parcelles)*
- *les obligations d'information*

Nous avons pu remarquer qu'une partie des mesures sont toutes communes aux régions analysées alors que d'autres sont spécifiques.

Parmi les mesures les plus répandues, nous pouvons citer la prolongation gratuite des **délais d'exploitation** en forêts publiques pour des lots achetés avant la crise. L'objectif était de donner priorité à l'exploitation des bois scolytés et de ne pas obliger l'exploitation de bois sains (diminuer les volumes de bois sains amenés sur le marché pour permettre d'absorber le surplus de volumes à cause des scolytes). Ces mesures ont été négociées en amont par la filière puis soumises et validées aux autorités politiques.

Nous retrouvons également un système de **ventes anticipées** en forêts publiques pour accélérer les démarches et permettre à l'exploitant de se rendre directement sur le terrain en cas de détection de bois scolytés dans une zone donnée sans perdre le temps d'organiser une vente (préparation catalogue, publicité, signature des contrats, ...). La vente se fait en général en début d'année, elle concerne une zone définie par le catalogue de ventes et une estimation de volumes maximum. L'acheteur définit un montant au m³ fixe et dès qu'un agent sur la zone constate des bois scolytés, il peut faire appel à l'adjudicataire du lot qui s'est engagé à venir.

La mise en place d'accords entre le secteur public et les transformateurs pour définir les **modalités de qualité du bois acceptée** et la

qualité minimale ainsi que les décotes possible pour cadrer le marché ont été décisif dans la gestion de la crise. Cette pratique a été constatée dans toutes les régions. Il apparait que cela a bien fonctionné, permettant de réguler le marché et de protéger à long terme la forêt en décourageant des coupes sauvages trop importantes sur les bois sains, mettant en péril le futur de la ressource. Dans le même temps, les transformateurs ont pu continuer à être alimentés en ressources bois.

Dans chacune des régions, une **base légale** a imposé aux propriétaires forestiers de prendre les **mesures nécessaires** pour lutter contre la pullulation des scolytes. Cette obligation s'accompagnait pour les pouvoirs publics de la nécessité d'informer les propriétaires et les avertir en cas de foyers constatés de l'obligation légale d'évacuer. Cette obligation a été assortie de mesures de soutien, nous y reviendrons.

Les **arrêtés de lutte obligatoire** obligeant les gestionnaires à exploiter les bois scolytés ont montré leurs limites : dans chacun des pays, certains gestionnaires ne sortent pas les bois car le prix de vente ne couvre pas le cout de l'exploitation. Pour la Belgique, la zone de quarantaine pour la peste porcine africaine a rendu impossible l'exploitation de certaines zones, où tous les chantiers ont été interrompus. Cette situation n'a donc pas permis de lutter efficacement contre la propagation des scolytes dans les secteurs voisins avec la mise en place de zones tampons.

Un autre frein à la lutte contre le scolyte est lié à la taille de la propriété forestière. Les **propriétés privées de petite taille** trouvent difficilement les exploitants, qui ne sont plus assez ombreux pour répondre à toutes les demandes et qui ne sont pas intéressés par de faibles volumes. Les transformateurs préfèrent en effet acheter les bois à leurs fournisseurs majeurs en termes de taille et d'ancienneté, avec lesquels préexiste une relation de confiance.

Ces quelques modifications légales instaurées

à l'occasion de la crise ont été un élément essentiel dans la gestion de cette dernière. En effet, les modifications légales apportées ont donné le cadre légal pour inciter l'ensemble de la filière à se mobiliser mais aussi se coordonner. Néanmoins, l'obligation d'exploitation a profondément perturbé le marché, amenant des effets d'aubaine (les transformateurs profitent de cette obligation pour acheter à bas prix) mais surtout de fortes tensions pour les propriétaires qui n'avaient pas toujours les moyens de procéder à ces coupes obligatoires.

2.2.4. Investir, soutenir et développer des infrastructures

Pouvant faire suite à une modification légale, nous remarquons que la question du financement d'infrastructures a systématiquement été abordée. En effet, les obligations légales ont créé un cadre qu'il était nécessaire de respecter, supposant des investissements et des soutiens financiers pour rendre applicables les décisions.

En Wallonie, les dispositions légales n'ont pas été suivies de mesures incitatives pour aider à l'évacuation et attirer des exploitants sur les marchés, notamment locaux. Les petits propriétaires ont dû évacuer à leurs frais les bois, accusant une perte de revenus directs mais aussi sur les récoltes futures (baisse du stock et impossibilité financière de replanter). Comme expliqué, le matériel étant à des tarifs souvent prohibitifs pour les petites propriétés dû à des volumes trop faibles à

exploiter, il y avait un besoin d'une politique de soutien. De l'autre côté de la chaîne, le nombre d'exploitants étant plus faible que la demande, ces derniers se sont concentrés sur les grandes parcelles plus rentables. En manque de leadership et de vision stratégique de la forêt, aucune décision n'a été prise sur un soutien financier. Une seule disposition a été prise en Wallonie à destination du secteur privé qui était une subvention en vue de couvrir les frais inhérents à l'équipement de têtes abatteuses d'un dispositif d'écorçage permettant de lutter contre la pullulation du scolyte en Région wallonne. Aucune demande de soutien n'a été faite par le secteur. La seule intervention financière de la Région mise en œuvre a été à destination des communes où le gouvernement wallon a approuvé l'octroi de prêts de trésorerie sans charge d'intérêts aux communes frappées par la crise. Les prêts

accordés sans intérêts devraient permettre aux communes de faire face à la baisse de leurs recettes de vente de bois. Ces communes bénéficieront également d'un délai de 4 ans pour le remboursement qui n'interviendra qu'à partir de 2025.

A l'inverse, notamment en France, la mise en place de TF a débouché sur des accords en

collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, l'adaptation de dispositifs légaux et, surtout, d'une négociation concertée des aides publiques à mettre en place. Les données collectées et partagées par les gestionnaires forestiers (volume et surface touchée, estimation des pertes financières) ont permis de calibrer les aides publiques. De ce travail sont ressorti plusieurs dispositifs :

- *Dispositif d'avances remboursables (aide à la trésorerie) permettant aux scieurs d'acheter tout de suite plus de matière via des prêts à taux 0. Cela a été sollicité dès la première année de crise et a permis aux scieurs l'achat de bois scolytés en grands volumes, évacuant de facto les bois de la forêt et créant une forte demande auprès des exploitants forestiers. Les aides couvraient, en France, 50% des dépenses liées à l'achat de bois scolytés, remboursé sur 4 ans.*
- *Aides au transport et à la commercialisation : face à la grosse accumulation de matière que le marché local ne pouvait totalement ingérer, une aide à la commercialisation a permis le transport vers d'autres régions. Tous les propriétaires présents sur une zone classée en zone sanitaire ont pu bénéficier d'une aide au transport. En fonction du volume envoyé, de la distance et du moyen de transport (train ou route, voire bateau), un forfait au m³ était fixé. Cette mesure a eu un large succès et l'enveloppe a été réabondée en cours de crise, passant de 6 à 12 millions. Limitée au régime de minimis, les plus gros exploitants se sont rapidement retrouvés bloqués mais les petits propriétaires ont pu bénéficier de l'évacuation facilitée de leurs lots.*
- *La mise à disposition d'aires de stockage : la France a pris la décision de développer un nouveau réseau d'aires de stockage, constatant que ce dernier aurait été utile en cours de crise. Il s'agit de trouver des zones hors-forêt, suffisamment proches des zones de sciage. Ces projets sont mutualisés entre gestionnaires et transformateurs et négociés au sein de la Task Force. Un réseau avait été constitué en 1999 suite aux tempêtes mais n'avait plus été entretenu, le rendant inutilisable. Si ce dossier toujours en cours est particulièrement compliqué de l'aveu des opérateurs français, un soutien politique existe pour le faire aboutir.*

L'Allemagne a également mis en place des systèmes d'aides auprès des propriétaires, cette fois pour compenser le manque à gagner suite à la chute des prix (subsidés essentiellement pour l'exploitation et l'évacuation du bois⁴). Chacun des Länder a adopté des mesures de soutien, en complément au plan de relance allemand qui a consacré un très large montant à la conservation de la forêt (voir section 3.3). Les différents Länder ont développé des primes pour les propriétaires permettant de couvrir les frais d'évacuation des bois scolytés, l'entretien et la réparation des voiries sollicitées par les machines ainsi que la reforestation des zones mises à blanc. En Rhénanie, ce ne sont pas moins de 4.5 millions qui ont été utilisés à ces primes en 2019.

En Wallonie, la question des aires de stockage a été abandonnée faute de sites utiles trouvés.

Seules quelques sociétés se sont proposées mais les mesures de soutien auraient été pour leur propre bénéfice, ce qui est contraire à l'esprit de soutien des mesures publiques et au cadre européen. Il existait quelques sites du SPW Infrastructures mais le manque de moyens humains pour leur mise en œuvre faisait défaut.

L'aménagement des aires de stockage a été envisagée soit pour stocker du bois sain et laisser la priorité au traitement et à la vente des bois scolytés (stocker un maximum de bois sains pour permettre aux transformateurs de traiter en priorité les bois scolytés), soit pour stocker, hors des zones boisées, les bois scolytés et ainsi éviter de nouvelles contaminations. Il apparaît que le stockage des bois scolytés a été très complexe à mettre en œuvre, pour quatre raisons principales :

- *Les zones de stockage de bois scolytés ne peuvent être proches des forêts pour ne pas risquer de recréer une zone propice aux scolytes*
- *Les zones doivent être d'une surface suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des bois*
- *Ces zones doivent être gérées et suivies par une personne sur place. En effet, il est probable que des bois de parcelles différentes y soient stockés, avec des qualités de bois différentes qu'il faut pouvoir reconnaître*
- *Les zones de stockage ne doivent pas être trop éloignées des sites de transformation pour éviter des surcoûts de transport.*

⁴ Il faut noter que le système allemand diffère des belges et français. En Allemagne, le propriétaire peut exploiter lui-même ses bois et les mettre en bord de route avant une vente directe au scieur alors que dans les autres pays, l'intervention d'un intermédiaire, l'exploitant, est indispensable. Les propriétaires vendent les bois sur pied à un intermédiaire via des contrats de vente. Les propriétaires allemands exploitent directement leurs bois et un manque de moyens de ces derniers aurait

Ces démarches sur les aires de stockages ont peu abouti face à ces difficultés. Les régions de France ont trouvé une alternative permettant d'éviter le stockage tout en évitant le blocage des scieries locales via leur aides au transport, en attendant le redéploiement d'un réseau de stockage.

Le cas des petits propriétaires privés

Une fois les informations collectées, l'exploitation a été complexe, voire impossible dans certains cas. Les couts fixes d'exploitation sont élevés et les parcelles parfois difficilement accessibles et éparpillées. La collecte des données dans les parcelles privées demande ainsi des moyens humains très conséquents qui n'étaient pas toujours disponibles. Des initiatives ont été prise, notamment en Wallonie via l'OEWB qui a mis à disposition un fichier partagé entre propriétaires et exploitants pour identifier des lots et les mettre en vente (création d'un site et d'un fichier partagé pour mettre en relation exploitants et propriétaires pour optimiser les déplacements en vue d'une exploitation de petites parcelles) mais il a eu un succès limité avec quelques milliers de mètres cubes seulement.

Les opérateurs de terrains ont indiqué que, dans le cas des parcelles privées, le seuil de 30€/m³ était la limite fatidique en deçà de laquelle l'exploitant ne se déplaçait pas. Rapidement, les prix sont passés sous ce seuil et l'exploitation des petites parcelles est devenue très complexe. Face à l'obligation sanitaire d'évacuer les bois, les propriétaires ont payé les exploitants et ont subi des pertes importantes faute de soutien public. Ces pertes ne permettent pas toujours aux plus petits propriétaires de disposer aujourd'hui de la trésorerie nécessaire pour reboiser.

Malgré l'inefficience économique de l'exploitation, les petits propriétaires se sont vus obligés de procéder aux coupes. En Wallonie par exemple, la loi obligeait l'exploitation des arbres scolytés avant le 31 mars. Si cette date était dépassée, l'AFSCA communiquait, sur base d'un constat DNF, une lettre pour une évacuation sous 15 jours des bois scolytés pour tous les propriétaires. Cela a créé un engorgement de la demande d'évacuation et des situations asymétriques puisque tous les propriétaires n'étaient pas connus et ne se sont pas vu notifier d'obligation. Ce type de communication a aussi effrayé certains propriétaires par une approche peu pédagogique, sans mesure d'accompagnement. L'objectif du fichier partagé de l'OEWB était de solutionner ce phénomène mais le succès a été très limité. Le fichier a fonctionné pour les gens conscients qu'ils avaient des scolytes et a provoqué la

frilosité des marchands de partager les informations à d'autres concurrents via ce fichier.

En Wallonie, il avait été évoqué l'idée de prévoir un mécanisme de soutien pour le propriétaire, qui lui aurait permis de payer la différence entre le prix du marché et le cout minimal à couvrir pour qu'un exploitant puisse venir exploiter les bois. Ce seuil avait été fixé à 30€/m³, il n'a jamais été mis en place. On note néanmoins les ventes sanitaires réalisées par la Cellule d'Appui pour les petits propriétaires et toute la communication/sensibilisation vers les communes, notamment via la mise en place du guichet scolytes et du fichier fichier partagé.

2.2.5. Communiquer et informer

La communication est un des piliers majeurs des situations de crise. Elle permet d'assurer la transmission des informations, de comprendre les difficultés des autres acteurs, de sensibiliser chacun aux enjeux en cours et de réagir rapidement et plus efficacement.

Nous pouvons constater différents flux d'information. Concernant l'aval de la filière (les transformateurs et scieurs), les échanges portaient sur leurs problématiques de volumes importants de bois de faible qualité⁵ et sur les aspects sanitaires particuliers liés aux champignons et aux scolytes potentiellement présents sous l'écorce. Les transformateurs ont essentiellement échangé avec les institutions sur les volumes transformés et sur les difficultés de faire accepter aux clients des bois bleuis.

Un second flux d'information était les

gestionnaires qui ont communiqué auprès des institutions publiques pour les informer sur l'évolution de la situation en forêt, les volumes estimés et l'état de dépérissement. Ce travail d'information a permis d'attirer l'attention politique et celle de l'ensemble des acteurs à l'été 2018. Ils ont ainsi alerté les élus mais aussi transmis des notes techniques. Les principaux dispositifs demandés étant l'accompagnement financier, la modification des itinéraires de bois rond ou encore des aides au transport et à la mobilisation.

Nous avons déjà évoqué la difficulté d'estimer les dégâts vers les propriétaires privés, surtout les petites parcelles. Cette difficulté était aussi présente pour les autorités publiques qui devaient communiquer les mesures vers ces derniers. Cela reste, encore aujourd'hui et malgré la présence des fédérations et

⁵ Faible qualité à relativiser puisqu'il apparaît que les bois gardent l'ensemble de leurs propriétés techniques.

coopératives, une pierre d'achoppement. Chacune des régions a pris l'initiative de mettre en place un site d'information comprenant, de façon générale :

- *Un guichet d'information avec numéro de téléphone et mail pour toute question relative aux scolytes en forêt ;*
- *Documents utiles (arrêtés gouvernementaux, recommandations aux propriétaires, etc.)*

Comme évoqué, la Wallonie a mis en place une plateforme d'échanges pour permettre une rencontre rapide entre exploitants disponibles dans une région donnée et les propriétaires privés. L'objectif était de mettre en relation avec des exploitants les petits propriétaires privés qui ne trouvent pas facilement d'acheteurs pour leurs bois scolytés et de mettre en place des équipes de facilitateurs (dont le rôle était de se rendre sur les parcelles privées, constater les dégâts et constituer des lots à vendre sur des parcelles limitrophes, ils n'ont jamais été financés. Leur défaut principal étant leur coût important pour un volume de bois limité) pour les propriétaires privés pour

rassembler des petits lots de moins de 100 m³.

Bien évidemment, il a été question également, partout, de campagnes de communication avec un affichage dans les différentes communes pour informer tous les citoyens de la problématique.

Enfin, afin de disséminer les informations pour l'ensemble des propriétaires, les agents publics ont été formés et ont formés les propriétaires privés et représentants des communes à la problématique des scolytes. Cependant, cette formation a été réalisée au milieu de la crise, quand les dégâts étaient déjà bien présents et les actions d'évacuation des bois déjà en cours.

2.3. Gérer l'après-crise

La crise des scolytes a permis, de l'aveu de l'ensemble des opérateurs interrogés, une réelle prise de conscience sur les problématiques sanitaires et la nécessité de développer une réflexion sur le long terme concernant la gestion de la forêt et sa résilience face aux événements extrêmes. Parmi les problèmes anticipés, les

acteurs interrogés ont fait part de leurs craintes concernant l'équilibre sylvo-cynégétique qui pourrait être perturbé à terme en cas de crises à répétition.

Les acteurs ont également évoqué l'impact du changement climatique, qui complexifie le choix des futures essences. De nombreux

acteurs ont fait part de leur réflexion sur le reboisement des parcelles scolytées. Cette réflexion est complexe car il est évident qu'il ne faut plus « faire comme avant » mais que le choix des futures plantations reste soumis à des effets pas toujours clairs et engageant les propriétaires pour plusieurs décennies. Ces nombreuses incertitudes combinées entraînent au sein de la filière forêt-bois différentes visions et stratégies. Il y a cependant un consensus sur le fait qu'il est souhaitable d'augmenter les mélanges en essences afin de limiter les nouvelles crises sanitaires et favoriser la résilience des peuplements.

Dans la filière, les forestiers ont enfin intégrés les aléas du changement climatique et le fait que la forêt est en crise continue et qu'un retour à

la normale (c'est-à-dire une absence de crise) n'est pas attendu. La diminution de l'intensité de la présence des scolytes, voir la fin de cette crise ne signifie certainement pas un retour à la normale. De nombreuses zones ont souffert de coupes à blanc et le secteur se retrouve sous pression pour reconstituer un stock de bois (sans compter les autres essences également sous pression). A titre d'exemple, au Grand-Duché de Luxembourg, il est aujourd'hui question d'orienter les aides vers le recrutement et la formation de la main d'œuvre. Il est nécessaire d'engager des personnes supplémentaires pour répondre à la charge de travail accrue et aux besoins de replantation.

Au-delà de la question de la replantation, nous pouvons mettre en évidence deux effets de la crise :

- *Diminution des ressources à moyen terme (moins de stock à exploiter et le stock exploité anticipativement l'a été à des prix en dessous du prix attendu). Ce point est à relativiser au regard de l'ensemble du massif forestier mais, selon les zones, certains propriétaires ont perdu une large part de leur ressource en résineux.*
- *Démotivation de la filière/des propriétaires qui ont essuyé des pertes financières, au contraire des transformateurs industriels qui ont pu absorber une large quantité de matière revendue à bon prix*

Une action nécessaire à court terme est bien sur la replantation et la reconstitution des stocks, dans une optique plus durable. Il apparaît nécessaire de promouvoir des dispositifs cohérents au niveau, a minima,

national. En Wallonie, Le plan de reboisement de la Ministre de la Forêt a pour objectif de replanter les zones scolytées. Cette prime se superpose à trois mesures de soutien préexistantes :

- *Un soutien à la replantation de la Province du Luxembourg et valable uniquement sur son territoire*
- *Un soutien à la régénération des zones délaissées depuis plus de 4 ans par le biais du projet Regiowood II (valable en province du Luxembourg et de Liège).*
- *La SRFB qui a initié un mécanisme de redistribution des entreprises et industriels vers les propriétaires pour soutenir des projets de reboisement alternatifs*

Aucune de ces primes n'est coordonnée et centralisée. Aussi, les exigences techniques et administratives sont différentes d'une prime à l'autre, entraînant un « shopping » aux soutiens des propriétaires. Enfin, la coexistence de dispositifs n'aide pas à la lisibilité et la clarté des soutiens, sans compter les risques de double subventionnement public.

Comme pour la gestion de la crise, la gestion de l'après-crise demande des actions similaires pour l'ensemble de la filière, à savoir : dispositions légales, primes et soutien financier, information de la filière.

Comme nous avons déjà pu le mettre en avant, les régions, et singulièrement la Wallonie, ont exploré beaucoup de pistes différentes de soutien sans en concrétiser réellement. Le succès de la gestion de crise a reposé sur des dispositions réglementaires combinées à des soutiens financiers. Pour éviter un retour à la normale sans modifications de pratiques, les bases légales doivent certainement évoluer. Afin d'éviter des dynamiques individuelles, il est nécessaire de prévoir des mécanismes de crises

plus structurés sur la question de l'évacuation et son opérationnalisation et ne pas être à la merci d'une bonne collaboration de la filière en début de crise. Ces dispositifs doivent aussi se concentrer sur le type de bois exploité en temps de crise. En effet, l'ensemble des régions a constaté, dans le chef de certaines communes dépendantes des revenus forestiers, la mise en vente de bois sains/verts dans un marché engorgé par le scolyte pour continuer de maximiser les revenus à court terme. En France, ce contraste a été observé entre les forêts communales et les forêts domaniales appliquant plus strictement cette interdiction d'exploitation de bois vert. L'évacuation des bois reposant principalement sur des chartes de bonnes conduites, les communes et propriétaires n'étaient pas strictement tenus par les textes.

La sortie de crise suppose aussi une reconversion de la forêt et du reboisement. L'activité de reboisement a été multipliée par 4 dans la Grande Région (selon les opérateurs français), nécessitant de nouveaux moyens de travail (des ingénieurs et techniciens, ouvriers forestiers,

etc. qui collaborent aussi avec des sociétés privées de gestion). En France et en Allemagne, des aides conséquentes ont été décidées via le plan de relance, notamment en France où 150 millions sont destinés au reboisement des zones touchées par les scolytes, montant complété par la contribution des coopératives telles que Fibois. En Allemagne, 700 millions ont été mis sur la table pour la conservation et la gestion durable des forêts. En complément, les Landers ont mis sur pied, en collaboration avec le niveau fédéral, des dispositifs de risk management permettant de développer des actions préventives de lutte contre le changement climatique, au-delà des actions de reforestation. Ces actions sont plus larges que les scolytes mais la crise a permis de donner le coup d'accélérateur décisif à la mise en place de ces fonds. Il apparaît déjà que malgré ces montants importants, les demandes sont supérieures à l'offre de soutien disponible. Ces aides sont attribuées pour la préparation des terrains, fourniture, reboisement, entretien pendant 3 ans et la maîtrise d'œuvre en partie des chantiers. Le soutien en France, estimé à 5.400€/hectare, représente 60-70% de l'investissement total. Il s'agit d'un effort important mais indispensable pour favoriser le reboisement.

Ces soutiens massifs ont été couplés au développement d'un cadre législatif: les essences pour reboiser doivent figurer dans une liste régionale, des précautions doivent aussi être prises si des essences méridionales sont plantées pour éviter tout croisement

non-désiré avec le bois autochtone. L'ensemble des règles a été validé scientifiquement par des organismes officiels, préconisant également des techniques de mise en œuvre. En France, le reboisement a été construit sur le principe du résultat et non du moyen (réduction du contrôle administratif en amont) alors que, par exemple, en Wallonie, le dossier de reboisement reste long d'une vingtaine de pages.

Ce besoin de reboisement a mis en avant la nécessité de pousser à l'organisation des propriétaires forestiers qui sont trop dispersés, dans toutes les régions étudiées. Il existe ainsi un besoin de leadership de l'autorité publique pour encourager la mise en œuvre des plans, orienter et massifier les mesures décidées.

Il est également évident pour tous que la crise du scolyte, bien que son importance soit exceptionnelle, n'est qu'une crise parmi d'autres. D'autres essences sont touchées par des phénomènes de dépérissement. L'ensemble des régions ont l'ambition de reconstruire une forêt différente, moins mono-spécifique et d'opérer des essais de nouvelles essences grâce au soutien public.

En synthèse, la crise a révélé le besoin de travailler à une échelle a minima régionale, voir nationale et de quitter la dynamique locale pour échanger les pratiques, s'inspirer et collaborer. A ce titre, nous pouvons regretter la faiblesse des échanges au sein de la Grande Région où les régions se sont limitées à quelques échanges d'information.



Photo © RND ASBL

3. RECOMMANDATIONS

S'il a été jusqu'à présent question de mettre en avant le déroulement de la crise et les principales actions mises en œuvre par les différentes régions, notre interprétation du livre blanc est de mettre en avant les éléments saillants nécessaires à la filière dans son futur proche et

moins proche. En clair, il s'agit de s'appuyer sur les constats passés pour construire un plaidoyer vers la filière et les autorités politiques.

Les besoins actuels de la filière et les questions importantes à se poser aujourd'hui sont :

- *Comment (ré)organiser la reforestation dans le cadre du changement climatique ?*
- *Pour les consommateurs : Comment couvrir notre besoin/demande (qui augmente sans cesse) de bois dans le futur ?*
- *Pour le reboisement, il faut trouver des alternatives à l'épicéa (même s'il est à l'heure actuelle le principal bois pour la construction)*

Nous entendons par 'livre blanc' un support permettant de faire connaître aux autorités publiques l'expertise accumulée au cours de la crise. Il ne constitue pas une évaluation ou une revue critique des décisions publiques. Il s'agit

plutôt d'un rapport ou guide destiné à présenter des informations concises sur un sujet complexe. Il a généralement pour objectif de faciliter ou d'orienter la prise de décision sur un sujet. Nous comprenons ici la volonté des partenaires de

Regiowood II de publier un message officiel et documenté sous forme d'état des lieux sur un domaine d'intérêt public : l'état de la forêt.

Nous listons ci-dessous les recommandations,

1. (in)Former la filière

Il a été constaté que les propriétaires privés ou publics (et spécifiquement les communes dépendantes des revenus de la forêt) ont été livrés à eux même. La plupart de ces acteurs avait une connaissance très parcellaire des scolytes, les empêchant de prendre la pleine mesure du phénomène et les mesures adéquates à court terme pour limiter la propagation du ravageur. Il existe des associations forestières qui conseillent les petits propriétaires et où ceux-ci peuvent adhérer mais la plupart des petits propriétaires ne le font pas ou ne sont pas actifs dans ces associations. Il ne s'agit

faisant office de conclusions générales de notre analyse de la crise, que nous estimons nécessaires et à prendre en compte pour une montée en compétences et maturité de la filière afin de faire face aux prochaines crises.

pas uniquement d'informer les personnes concernées au moment où la crise se manifeste mais de former la filière pour lui faire prendre conscience, plus globalement et au-delà de la crise des scolytes, que l'écosystème forestier est en profonde mutation. Ces opérateurs doivent être en mesure, dans une optique préventive, d'identifier des signes avant-coureurs de problèmes particuliers et de savoir comment les traiter. C'est pourquoi il est nécessaire que les autorités publiques, avec des partenaires, puissent former l'ensemble des maillons de la chaîne.

2. Mandater clairement les cellules de gestion de crise

Une bonne pratique constatée dans toutes les régions a été la mise en place de cellules de crise ou Task Force pour gérer la crise et rassembler l'ensemble de la filière dans une optique de cogestion. Nous avons pu néanmoins constater que ces cellules sont créées à l'initiative de la filière, illustrant une proactivité intéressante de cette dernière. Malgré tout, ces dernières ne sont pas créées sous l'impulsion de l'autorité publique et ont été légitimées par cette dernière après plusieurs semaines, voire mois, de fonctionnement. Nous avons dès lors constaté

que ces dernières ont travaillé sur un nombre très large de sujet qui ont été répercutés sur les autorités publiques (primes, cartographie, dispositions légales, etc.). Sans mandat clair de la part des autorités publiques, les remontées des cellules ont été disparates et souvent peu organisées. Aussi, l'absence de mandat n'a pas permis au président de ces cellules (et spécifiquement en Wallonie) de prendre une posture claire avec un ligne directrice guidant la prise de décision. Il s'en est suivi de longues discussions sans prise de décision formelle ni

de relation structurée avec l'autorité publique, filière.
généralisant beaucoup de frustration au sein de la

3. Communiquer vers le marché et légitimer un acteur/canal unique

Au-delà du mandat de la cellule/Task Force, il s'agit aussi de légitimer un acteur « leader » dans la coordination de la crise. Cette dernière a été marquée par le fait qu'aucun acteur n'a pris les rênes de la gestion, chacun étant concerné par les scolytes mais se limitant à exercer son rôle dans les limites de ses responsabilités. Il est nécessaire de désigner, de façon consensuelle, un acteur neutre et objectif pouvant diriger la gestion de crise. En Wallonie, l'absence d'un capitaine désigné a fortement réduit l'efficacité de la gestion de crise. En France, c'est le réseau Fibois qui s'est informellement imposé comme coordinateur des cellules de crise, profitant de bonnes relations préalables au sein de la filière. Au-delà d'un acteur prenant les rênes, il s'agit de définir des processus et

des responsabilités dans les transmissions de l'information sur, par exemple, la saturation des stocks et des capacités de transformation du secteur privé, les données relatives à la chute des prix et la rentabilité, la communication vers les communes sur les règles et mesures à adapter.

Nous notons que cette gestion de crise prend place dans un contexte plus large. En effet, les inondations de l'été 2021 en Wallonie et en Allemagne aboutissent à une remise en question importante des mécanismes de gestion de crises, des processus et des responsabilités. Il s'agira probablement de s'inspirer de ces travaux en cours pour en transposer les conclusions utiles vers la filière bois.

4. Cartographier la forêt, centraliser l'information et la rendre accessible

Un quatrième constat structurant a été l'absence de centralisation de la connaissance liée à la forêt. Il existe, dans toutes les régions, des mécanismes de veille permettant de connaître l'état global de la forêt et d'agréger une série

d'informations. Cela passe généralement par des observatoires de la forêt et une collaboration avec les opérateurs tels que le DNF en Wallonie ou l'ONF en France. Nous constatons néanmoins une double difficulté⁶ :

- *L'accès à la connaissance de la forêt privée. Si la forêt publique est bien cartographiée et connue, c'est moins évident pour la forêt privée. Malgré la présence de fédérations, de nombreux propriétaires sont isolés de la filière.*
- *Malgré des expériences préalables avec des crises passées, il n'a pas été constaté de*

⁶ Une analyse juridique serait nécessaire pour connaître les différentes possibilités permettant de collecter ces informations efficacement tout en respectant le cadre strict de la réglementation RGPD.

dispositif de crise pour collecter et centraliser l'information. Ces actions ont été réalisées dans l'urgence et des outils créés en cours de crise (ex : scolytes.be, fichier partagé pour les petits propriétaires, etc.). Ces dispositifs n'ayant pas été anticipés et testés ont montré leurs limites en termes d'efficacité. De plus, leur mise en œuvre a pris plusieurs semaines.

Aussi, des expériences de cartographie ont été menées. Si cette technologie, en constante amélioration, est prometteuse, elle a démontré ses limites au cours de la crise et n'a pas permis d'apporter la plus-value espérée. Un soutien plus constant à ce genre de technologie est souhaitable pour qu'elle puisse être mobilisable quand le besoin se fait sentir. Dans le cas de cette crise, le soutien a été amplifié en début de

crise, probablement trop tard.

En conclusion, nous constatons qu'il n'existe pas de protocole de crise dans les régions étudiées afin d'activer des mécanismes particuliers/ plateformes d'échanges d'information. En clair, il s'agit de prévoir des processus structurés pour recueillir, commenter, partager l'information à l'ensemble de la filière et éviter des situations d'asymétrie d'information.

5. Construire anticipativement des plans de gestion de crise

Lorsque la crise a frappé, aucune des régions n'y était vraiment préparée. Nous avons constaté qu'il n'existait pas de plans précis pour la gestion de ce type de crise et que tout a été fait « sur le tas », amenant une perte d'efficacité dans les actions menées. L'ensemble des dispositions a été décidé au moment de la crise. La préparation d'un plan de crise en amont aurait permis de rendre plus automatique le passage en gestion de crise et de gagner du temps de négociation. Il existait bien des plans comme les plans chablis dans les différentes régions mais ces derniers n'étaient pas adaptés, en tout ou en partie, à cette crise sanitaire. Sachant que la forêt est en

pleine mutation et que d'autres crises sanitaires sont susceptibles d'arriver, il est conseillé de mettre sur pied des dispositifs de crise pouvant être activés sur des éléments tels que : la facilitation administrative de la vente et de l'exploitation des bois concernés, des mesures de soutien possibles, qu'elles soient financières ou administratives, la création et l'entretien d'infrastructures directement mobilisables etc. A titre d'exemple, en France, un réseau de zones de stockage avait été créé suite aux tempêtes de 1999. Lorsque ces dernières auraient pu être valorisées pendant la crise, elles n'avaient plus été entretenues et n'étaient dès lors pas directement mobilisables.

6. Faire évoluer les bases légales au contexte de crise

Dans la continuité des premiers points, il s'agit de prévoir anticipativement dans les bases légales des articles/alinéas pouvant être activés. Dans le cas des scolytes, l'ensemble des dispositions et des modifications ont été négociées en cours de crise. Une anticipation via la modification

de quelques bases légales pourrait permettre d'activer certains dispositifs sereinement, à condition que des critères objectifs soient définis pour les activer. Certaines bases existent déjà. Il s'agit de les passer en revue et de capitaliser sur l'expérience acquise.

7. Dédicacer les moyens nécessaires pour répondre à la crise et aux obligations légales

Les contextes de crises signifient des dépenses exceptionnelles pour y faire face. La crise des scolytes n'a pas fait exception et de nombreux propriétaires ont été sous pression financière. Comme déjà expliqué, de nombreuses dispositions légales ont été prise, obligeant les propriétaires et/ou exploitants à réaliser certains travaux coûteux ou à perte. Ces obligations imposées par l'autorité publique n'ont pas été compensées par des mécanismes d'aides suffisants, spécifiquement en Wallonie alors que les autres régions ont prévu des mécanismes de soutien. Sur base du point 6, il s'agit aussi de faire évoluer le recours, par exemple, aux fonds de calamité activables dans les catastrophes naturelles dont les conditions d'octroi ne sont pas aujourd'hui adaptées aux crises sanitaires mais plutôt aux crises dues à des événements

météorologiques extrêmes ou construites sur base d'un modèle et de critères agricoles peu adaptés à la forêt.

Nous sommes bien conscients du caractère sensible de ce type de fonds et de leur mobilisation qui doit rester exceptionnelle. Nous constatons malgré tout de fortes asymétries entre les régions en termes de soutien financier à la filière, qui garde pourtant une importance centrale dans un mouvement général européen de relocalisation de l'industrie et de transition durable.

De nombreux dispositifs ont émergé au cours de la crise dans différentes régions, il convient aujourd'hui de les évaluer objectivement et d'en tirer des leçons pour les adapter. Parmi les solutions, nous pouvons notamment citer :

- a. *Détecter : soutien et optimisation des outils de télédétection*
- b. *Exploiter : se pencher sur les mécanismes mis en œuvre ou pensés pour compenser les propriétaires ou favoriser l'absorption par le marché des matières scolytées. Des idées telles que :*
 - i. *un « cliquet » a été discuté mais jamais mis en œuvre (si le prix passe en dessous*

- d'un prix établi, alors une intervention est donnée aux propriétaires)*
- ii. les prêts en trésorerie à 0%*
 - iii. les primes à la replantation*
- c. Évacuer : primes au transport et à la commercialisation ou création d'un réseau de zones de stockage*

Ces quelques exemples témoignent de la créativité dans les demandes d'intervention financières, certaines ayant été mises en œuvre, d'autres non. Il s'agit aujourd'hui de les évaluer dans leur pertinence, efficacité et efficience afin de sélectionner les interventions-types les plus intéressantes qui pourraient être réactivées en cas de besoin. Dans

une logique de bonne gestion, il s'agit aussi de vérifier les éventuels effets d'aubaine pour le secteur.

Une fois ces dispositifs évalués et sélectionnés, il faudrait prévoir des fonds activables et les conditions d'octroi. Cela sera à déterminer dans un second temps.

8. Systématiser le recours au conseil scientifique, notamment pour la replantation

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus sont dépendants d'une donnée objectivée et vérifiable. Pour assurer une efficacité des dispositifs mis en œuvre, un recours à l'expertise scientifique est nécessaire. Plus spécifiquement, dans la gestion de l'après-crise, ces données scientifiques sont nécessaires pour comprendre et modifier les habitudes afin d'éviter la reproduction des événements. La question de

la replantation est particulièrement importante. À la croisée des chemins, la filière n'est pas toujours en capacité de définir les choix stratégiques à opérer. Les différents dispositifs de reboisement abordés illustrent bien cet état d'incertitude. Le recours à une expertise scientifique est nécessaire pour poser des choix cohérents engageant une filière économique pour plusieurs décennies.

Pour conclure, ces 8 recommandations convergent vers une recommandation générale applicable à toutes les régions de la Grande Région : la nécessité d'objectiver les besoins dans la gestion d'une crise et la construction d'un plan adapté aux enjeux contemporains de la forêt. Nous avons constaté qu'aucun plan existant n'a pu être valorisé dans le cadre de la crise des scolytes

faute d'être adapté aux éléments sanitaires d'une crise. Aussi, toutes les décisions ont été subies. Il n'existait aucun/peu de dispositif légal ou de soutien préexistant permettant une gestion proactive. Il en a résulté une forte tension au sein de la filière et des négociations compliquées qui pourraient aujourd'hui être anticipées grâce à une capitalisation sur l'expérience vécue.

Nos partenaires

PARTENAIRES OPÉRATIONNELS



📍 Rue de la Croissance 4, B-6900
Marche-en-Famenne
@ info@oewb.be
☎ +32 (0) 84 46 03 43



📍 Route de la Fagne 34, B-6460
Chimay
@ g.timal@cdaf.be
☎ +32 (0) 60 41 40 19



📍 Avenue du Général de Gaulle 41,
F-57050 Le Ban Saint-Martin
@ grandest@crpf.fr
☎ +33 (0) 3 87 31 18 42



📍 Rue de Jarville 2, FR-54180
Heillecourt
@ kevin.girot@fibois-grandest.com
☎ +33 (0) 3 83 37 54 64



📍 Rue de l'Université 147, FR-75338
Paris Cedex 07
@ catherine.collet@inra.fr
☎ +33(0)1 42 75 90 00



📍 Bingerer Str. 12 , DE-55469
Simmern
@ Wolfgang.Kratz@wald-rlp.de
☎ +49 (0) 676 19 16 70



📍 Rue de la Fontaine 17C, B-6900
Marloie
@ info@rnd.be
☎ +32 (0) 84 32 08 40



SRFB - KBBM
📍 Bd Bischoffsheim 1-8, bte 3
B-1000 Bruxelles
@ info@srfb-kbbm.be
☎ +32 (0) 22 23 07 66



📍 Croix du Sud, 2 bte L7.05.09 (Mendel C189)
B-1348 Louvain-la-Neuve
@ corentin.cools@uclouvain.be
☎ +32 (0) 10 47 36 35



📍 Passage des Déportés 2, B-5030
Gembloux
@ p.lejeune@uliege.be
☎ +32 (0) 81 62 22 28



📍 Parc d'Innovation - 300 Bd Sébastien Brant -
CS 10413 FR-67412 Illkirch Graffenstaden
@ henri.giraud@unistra.fr
☎ +33 (0) 3 68 85 46 44



📍 Behringstr. 21, D-54296
Trier
@ ninks@uni-trier.de
☎ +49 (0) 65 12 01 46 20

PARTENAIRES MÉTHODOLOGIQUES



📍 Rue Girardet 14, CS 14216 54042
Nancy Cedex
@ www.agroparistech.fr
☎ +33 (0) 3 83 39 68 00



📍 Hauptstraße 54, B-4780
Saint-Vith
@ st.vith@wfg.be
☎ +32 (0) 80 28 00 12



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

📍 Place de l'Europe 4, L-2918
Luxembourg
@ info@environnement.public.lu
☎ +352 247 86 824



📍 Avenue Prince de Liège 15, B-5100
Namur
@ pascal.lambert@spw.wallonie.be
☎ +32 (0) 81 33 58 22



📍 Place Saint-Lambert 18A, B-4000
Liège
@ www.provincedeliege.be
☎ +32 (0) 4 279 32 00

FINANCEURS DU PROJET



📍 Maison de la Grande Région 11 boulevard J.-F. Kennedy
L-4170 ESCH-SUR-ALZETTE
@ christiane.fortuin@mat.etat.lu
☎ +352 247 80 131



📍 Rue de la Loi 175, B-1048
Bruxelles
@ <https://european-union.europa.eu/>
☎ 00800 67 89 10 11



Wallonie

📍 Rue Mazy 27, B-5100
Namur
@ www.wallonie.be
☎ 1718/1719



📍 Boulevard Fabert 19, FR-08200
Sedan
@ www.grandest.fr
☎ +33 (0) 3 24 27 19 95